

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **74 (1938)**

Heft 8

PDF erstellt am: **23.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Education nationale.* — VAUD : *Aux présidents de sections.* — *Aux démissionnaires non retraités.* — *Maisons de commerce.* — *Cours d'éducation civique.* — *Finances cantonales.* — GENÈVE : U. I. P. G. — DAMES : *Convocation.* — NEUCHÂTEL : *Convocation.* — *Prolongation de la scolarité.* — JURA : *Le chômage parmi les jeunes du corps enseignant.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : FRITZ JÖDE : *L'enfant et la musique.* — CH. BD : *Remarques sur le cours de langue française II.* — L. Cz : *Mise au point.* — *Association antialcoolique du corps enseignant genevois.* — OPINIONS. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

ÉDUCATION NATIONALE

Il s'avère que le projet de militarisation de la jeunesse évoqué ici n'a d'autre but qu'un renforcement de notre armée. C'est du moins ce que nous ont déclaré en termes assez nets Sancho et M. Michel.

Parlons donc un peu de ce renforcement de notre défense nationale. Nos collègues précités estiment que l'on doit admettre la réforme envisagée, pour la bonne raison qu'elle est proposée par l'Etat-Major, et que celui-ci « sait » mieux que quiconque de quoi le pays a besoin. Tiens, tiens !

Qu'on veuille bien examiner le problème à résoudre. Nous osons croire que nos militaires n'ont pas en vue seulement des journées sanglantes, qui leur feraient connaître la gloire, et dont le lendemain les laisserait indifférents. Il s'agit de sauver le pays. Il s'agit de le maintenir indépendant par delà tous les conflits armés possibles. Il faut donc que notre armée tienne tête à toutes celles qui nous attaqueraient. Il est donc indispensable qu'elle égale, qu'elle dépasse en puissance tous nos agresseurs imaginables. Dans de telles circonstances, que de beaux jours pour les réformes tendant à « assurer la sécurité du pays » ! Il ne sera point de trop de lancer un nouvel emprunt, triplé ou décuplé ! Il ne sera point de trop de placer en permanence à nos frontières toute la population masculine valide ! Il ne sera point de trop d'imposer silence à ceux qui s'opposeront à l'état-major ! On pourra même, à l'instar d'un peuple « réveillé », publier des éditions spéciales de la Bible...

Où ne nous mènera pas la logique imperturbable de Sancho et de M. Michel ?

De tels raisonnements se fondent, d'une part, sur la certitude que la force brutale régit à elle seule les relations entre les hommes

et les nations, d'autre part, sur le sentiment que notre armée est invincible.

Or, ce sentiment n'est point partagé par tous nos militaires les plus éminents. Qui d'ailleurs pourrait affirmer, en connaissance de cause, qu'une préparation militaire, si parfaite soit-elle, ne présenterait aucun point vulnérable au déchaînement massif et soudain de ruse et de férocité qu'est la guerre actuelle ? M. le conseiller fédéral Motta déclarait à un moment où les aptitudes belliqueuses de nos voisins se trouvaient bien émoussées (1920) : « Si nous n'avions que notre force physique, nous devrions reconnaître que nous sommes peu de chose dans le monde ». Que faut-il penser aujourd'hui ?

Quant à la doctrine selon laquelle les relations entre les peuples se réduisent à un problème de physique que l'armée seule doit résoudre (ce qui revient à nier au faible le droit à l'existence, à admettre comme très normale la disparition de la Suisse), nous, éducateurs, nous ne devons pas l'admettre. On ne peut ignorer que la Suisse a survécu à la bataille de Marignan et aux invasions étrangères de 1798 et de 1813. Ces faits prouvent assez que la violence n'agit pas seule dans le monde et que la raison du plus fort ne l'emporte pas toujours. Il est indubitable que la fidélité à la parole donnée, que le respect du faible jouent encore un rôle au sein de l'humanité. Et si l'on nous fait remarquer que ces graines sont rares de nos jours, nous répondrons que nous avons reçu mission de les faire germer, que notre profession n'a pas d'autre but.

Si donc nous repoussons la militarisation de la jeunesse comme système éducatif, nous la repoussons surtout au nom de l'éducation elle-même. L'éducateur doit s'opposer à cette réforme, parce qu'elle laissera croire à ceux qui en sont l'objet que tout se résout par la force brutale, parce qu'elle fera admettre comme tout naturels les moyens violents dont on serait tenté de se servir pour résoudre (ou pour éluder) les problèmes sociaux.

Si l'on n'y prend pas garde, le temps viendra où on affirmera que l'armée est la seule chose nécessaire, que la caserne peut avantageusement remplacer l'école. En sommes-nous donc encore bien éloignés ? Déjà, dans de nombreux journaux relatant une manifestation publique, on trouve ceci : « ... On remarquait la présence du capitaine X... » ; or, M. X. est instituteur, mais les assistants à la manifestation n'auraient pas leur compte à ce titre miteux. Notons aussi la tendance à restreindre le patriotisme à la seule admiration de l'appareil militaire, à ne le mesurer qu'au nombre de galons conquis à l'armée, à juger un éducateur sur son zèle à conduire ses élèves à un défilé de troupes. Notons surtout les hésitations à faire une dépense supplémentaire en faveur de l'école, alors que les suppléments de crédits militaires sont acceptés sans discussion et d'un cœur léger.

La mentalité que ces faits révèlent nous laisserait bien indifférent, si nous n'en voyions déjà les funestes effets. Or, la morale et le civisme ont déjà souffert de cet état de choses. Il suffira de citer ici la joie stupide apparue çà et là dans notre population aux nouvelles des succès militaires italiens en Ethiopie et la légèreté avec laquelle on approuve des mesures liberticides qui tant de fois déclenchèrent des guerres civiles. Nous n'en serions pas là si l'on ne s'était pas complu à apprécier sans discernement la force brutale et à en évaluer toutes les possibilités.

* * *

A l'occasion de l'emprunt de défense nationale, on a publié une page de Pestalozzi tirée de « Zivilisation und Kultur ». La voici, librement traduite. Méditons-la.

« Patrie ! Le problème de ta destinée n'est pas encore résolu. Il subsiste encore et il attend ceux qui le résoudront. L'esprit de ce temps n'est pas favorable à sa solution définitive. Des milliers et des milliers de nos contemporains ont la force voulue pour serrer toutes sortes de fers et d'attaches. Mais peu de doigts sont propres à défaire de tels nœuds avec la délicatesse et la douceur nécessaires. Pour entreprendre cette opération, la main énergique des hommes de ce temps est toujours portée à saisir l'épée, et souvent elle joue de malheur.

» Ton épée est petite, et si tu as déjà appris à en faire briller le fourreau, elle est néanmoins encore petite ; et par-ci par-là, elle ressemble davantage à une scie mal dentée et quelque peu attaquée par la rouille qu'à une lame d'acier parfaitement éprouvée. Patrie ! ta petite épée est le moindre de tous les moyens qui sont à ta disposition pour travailler au bien de ton peuple.

» Patrie ! Enseigne à tes fils à ne pas considérer ce moyen comme le plus noble. Si on l'appréciait trop, il pourrait paralyser en toi le vieux trésor essentiel dont tu as besoin aujourd'hui. Non, Patrie ! pas l'épée. Non, non ! De la lumière ! Une connaissance approfondie des maux qui reposent en toi et qui se tournent contre toi, une conscience nette de ta véritable condition. Voilà ce qu'il te faut ! »

P. PIOT.

VAUD

AUX PRÉSIDENTS DE SECTIONS

Pour donner suite au vœu formulé par 48 membres de la section de Lausanne, concernant les allocations familiales, et conformément à la résolution prise par l'Assemblée générale S.P.V., les présidents de sections sont priés de désigner au plus vite les commissions chargées de rapporter sur cet objet lors des assemblées de printemps.

D'ici peu, des questionnaires leur seront envoyés afin de faciliter le travail des rapporteurs. Les réponses des sections seront envoyées

à notre président, M. Lavanchy, à Donneloye, pour le 1^{er} juin, dernier délai. Ch. G.

AUX DÉMISSIONNAIRES NON RETRAITÉS

Ce petit billet s'adresse à tous ceux qui démissionnent avant la retraite, quelles que soient les raisons de leur départ anticipé. Si vous démissionnez et que vous teniez à rester dans les cadres de l'enseignement officiel, à reprendre une classe à l'occasion, vous ne devez pas retirer les versements que vous avez faits à la caisse des Retraites ; vous pouvez les y laisser 5 ans moins un jour après votre dernier jour de poste fixe ou de remplacement régulièrement inscrit à vos états de services. Mais ne comptez pas sur une lettre du Département vous avisant que les 5 ans en question vont être échus...

Passé ce délai, vos fonds restent acquis à la Caisse irrévocablement et vous ne pouvez plus demander qu'ils vous soient rendus (Règlement de 1931 sur les Retraites, art. 39).

Le ou la démissionnaire qui demande le remboursement de ses contributions et qui les a reçues en retour s'est mis volontairement hors du corps enseignant en service actif. Pour y rentrer une fois ou l'autre, les intéressés seront dorénavant soumis au stage prévu par un article nouveau inséré en 1937 dans la Loi sur l'Instruction primaire.

Nous croyons bien faire en rendant attentifs à ces points particuliers les collègues qui viennent d'entrer dans la carrière, les institutrices qui quittent l'enseignement pour raisons familiales diverses. Par un dimanche de pluie, lisez les lois et règlement qui nous régissent ; si vous ne les avez pas, vous pouvez vous les procurer à la Chancellerie d'Etat. Un homme averti en valant deux, vous vous éviterez ainsi éventuellement des mécomptes auxquels ne saurait obvier une intervention quelconque du comité S. P. V. L. Cz.

MAISONS DE COMMERCE

La Maison E. Fischer, fils, rue d'Italie, à Vevey, maison spéciale pour les articles de voyage et de sports, maroquinerie, accordera dès lors une remise de 10% sur tous les articles, aux membres du corps enseignant sur présentation de la carte S.P.V.

Nos vifs remerciements à M. E. Fischer ; chers collègues, faites vos achats chez les commerçants qui vous favorisent.

Ch. G.

COURS D'ÉDUCATION CIVIQUE

M. Perret, conseiller d'Etat, a ouvert la série des Cours d'éducation civique de l'hiver par une causerie donnée à la Radio. Des excellentes paroles qu'il a prononcées, nous relevons ce qui suit :

« ...Jeunes gens, considérez le travail qu'on vous donnera non pas comme une corvée, dont il faudra s'acquitter avec le moins de peine

possible, mais comme une occasion qui ne reviendra pas de connaître des choses nouvelles, d'enrichir votre intelligence et votre cœur, de faire un beau voyage de découverte dans des contrées que vous ignorez encore...

» ...Il s'agit de faire de vous des citoyens, des hommes capables de se prononcer sur les affaires intéressant la commune, le canton et la Confédération... Je suppose bien que plusieurs d'entre vous ont déjà leurs idées, telle ou telle opinion qu'ils se sont faite ou qu'on leur a suggérée sur telle question à l'ordre du jour, tel parti, tel homme politique. Je n'y vois, bien entendu, aucun inconvénient à la condition que vous acceptiez d'examiner objectivement, librement, les problèmes qui seront offerts à votre réflexion, que vous acceptiez surtout de connaître toujours mieux les faits de notre histoire, de notre vie économique, de notre vie politique... »

M. Perret lit ensuite de Ruskin deux portraits « vivants » : celui de la mouche et celui du chien de garde, celui-ci faisant son devoir, celle-là zigzaguant en pleine liberté, dans le caprice inutile et l'irrespect.

Les cours de l'hiver vont se terminer. Souhaitons que les jeunes gens en aient tiré profit et qu'ils leur aient aidé particulièrement à mieux comprendre le sens des mots « respect et fidélité ».

L. Cz.

FINANCES CANTONALES

C'est avec un immense plaisir que nous avons appris par la presse que les comptes de l'Etat de Vaud bouclent par un boni de plus de 200 000 francs. Ce résultat magnifique peut nous laisser espérer que nos autorités se montreront équitables lors des futures discussions sur nos traitements, puisque le principal argument invoqué pour le maintien de la baisse (le mauvais état de notre caisse cantonale) se montre démenti par les faits. La gestion prudente de nos autorités et l'effort fiscal ont certainement contribué largement à cette belle amélioration. Constatons une fois de plus que les budgets sont en général pessimistes ! Encore un élan des contribuables vers la sincérité pour l'établissement des déclarations d'impôts et... c'est la santé des finances cantonales.

R.

GENÈVE

U. I. P. G. — DAMES

Notre séance administrative a eu lieu le 17 février. Le compte rendu en paraîtra dans le prochain *Bulletin*. Le rapport de notre présidente, adopté par l'assemblée, paraîtra dès que la place le permettra.

CONVOCATION

Le groupe d'études (épreuves de sélection) est convoqué pour *vendredi 4 mars*, à 16 h. 45, salle 3, Département de l'Instruction

publique. Nous comptons sur la participation de nombreuses collègues de 5^e et 6^e a.

NEUCHÂTEL

CONVOCATION

Section de Neuchâtel. — Cette section aura son assemblée administrative annuelle, le *samedi 5 mars*, à 16 heures et quart, à l'Annexe du Collège des Terreaux. Une convocation avec l'ordre du jour sera encore adressée à chaque membre. J.-Ed. M.

PROLONGATION DE LA SCOLARITÉ

Le 7 juillet 1937, le Grand Conseil acceptait à l'unanimité une motion des députés G. Schelling et consorts priant le Conseil d'Etat d'étudier la prolongation de la scolarité par la création d'une 9^e année d'enseignement primaire obligatoire.

Ce problème a été soumis à la discussion de la commission consultative pour l'enseignement primaire le 9 décembre et, actuellement, les Conseils communaux et les commissions scolaires sont consultés par voie de circulaire et de questionnaire sur cet objet.

La question est importante ; elle intéresse l'ensemble de la population ; mais elle doit préoccuper particulièrement les éducateurs et le corps enseignant comme tel. En tant que pédagogues et instituteurs, cette prolongation de la scolarité nous paraît heureuse pour diverses raisons. Elle permettra de mieux préparer les élèves, de leur fournir un savoir plus étendu, ou plutôt encore mieux assimilé ; elle remédiera à un déficit de l'enseignement actuel dont on se plaint un peu partout ; elle donnera la possibilité de répartir autrement le programme d'études en allégeant celui de chacun des degrés actuels ; l'enseignement s'adressant dans la 9^e année à des esprits plus mûrs, plus aptes au raisonnement, à l'abstraction, sera plus profitable ; l'entrée en apprentissage, retardée d'un an, sera moins dure, s'appliquant à des êtres physiquement plus développés, ayant dépassé la crise d'âge, ayant joui encore un an du bienfait des vacances, d'une activité bien ordonnée et sans surmenage. Pour le corps enseignant lui-même, l'ouverture de classes nouvelles viendra compenser les suppressions de postes que la diminution du contingent scolaire permettra encore, donnera une occupation à des brevetés sans emploi, réduisant le chômage chez les anciens élèves de nos écoles normales.

D'autre part, il est constant que, dans la plupart des cantons, la scolarité obligatoire est plus longue que chez nous ; Vaud a ses écoles primaires supérieures dont l'organisation et les résultats sont fort intéressants. Les conjonctures économiques actuelles inclinent naturellement à la réforme demandée ; il y aurait sûrement avantage

à augmenter d'un an la scolarité et à réduire ainsi le contingent des travailleurs, dans les régions industrielles surtout. Dans nos villes, la plupart des jeunes restent sans emploi définitif, garçons de courses ou aides temporaires, entre leur sortie des classes et leur entrée en apprentissage, cette solution de continuité dans l'activité normale et la surveillance régulière des jeunes étant fort regrettable. Il est plus encore à déplorer que, dans les centres industriels, les fabricants attendent les sorties d'avril pour embaucher, à l'âge de 14 ans, une main-d'œuvre peu rémunérée, mais qui écarte du travail des adultes forcés de recourir aux secours de chômage.

Au regard de multiples avantages, la prolongation de la scolarité présente certains inconvénients, révélera certaines difficultés d'exécution. Elle se superposerait à une mesure récemment adoptée et qui est encore en cours d'exécution, dont l'effet sera de retarder l'entrée à l'école, et partant la sortie, de six mois en moyenne ; les deux prolongations conduiraient à ne libérer les élèves qu'âgés de 15 ans 3 mois au minimum, de 16 ans 3 mois au maximum. Une loi fédérale en préparation va fixer l'âge d'entrée en apprentissage dans les fabriques à 15 ans révolus vraisemblablement ; les lois cantonales devront s'ajuster à cette mesure. Enfin, les dépenses qu'exigera probablement l'organisation de la 9^e année seront difficiles à faire accepter dans la situation financière actuelle. Se bornera-t-on alors à garder en classe, sans programme nouveau, les élèves pour une année de plus ? Faudra-t-il, pour les localités où ces élèves ne compteraient que quelques unités, créer des classes intercommunales ? A la campagne, ces classes pourraient-elles n'avoir que des cours d'hiver, laissant l'été aux travaux agricoles ? Les programmes de ces classes seront-ils une simple extension des programmes actuels, ou doit-on créer un véritable enseignement post-scolaire, orienté vers le préapprentissage pratique, avec d'autres maîtres et d'autres méthodes ? La majeure partie du temps sera-t-elle réservée pour les garçons au travail manuel, à l'initiation aux métiers, au dessin, à la comptabilité, et, pour les jeunes filles, à l'enseignement ménager, à un enseignement élémentaire professionnel des travaux féminins ?

On voit, sans allonger, les nombreuses faces de la question, les diverses solutions possibles du problème. Il mérite certes une étude attentive, et les éducateurs professionnels ont le devoir de mettre leur expérience au service de la communauté pour le résoudre au mieux. Il semble donc tout indiqué que les sections de notre association réservent une séance pour le discuter, afin que, soit le comité central, soit les délégués du corps enseignant à la commission consultative puissent, au moment opportun, faire connaître la position prise par nos collègues. Des opinions personnelles pourraient aussi paraître dans ces colonnes comme suite à cet article introductif.

G. St.

JURA**LE CHOMAGE PARMIS LES JEUNES DU CORPS ENSEIGNANT**

Il continue à sévir avec une acuité qui, loin de diminuer, a malheureusement la tendance à s'aggraver toujours plus, de sorte, qu'il est à prévoir qu'au printemps, dès qu'auront lieu les examens en obtention du diplôme de maître d'école, l'état de chose sera plus sérieux que jamais. Les organes de la Société des Instituteurs bernois s'occupent de remédier à la pléthore et s'efforcent de procurer de l'occupation aux jeunes. Cependant, la meilleure occupation pour eux est toujours encore celle de leur propre profession.

Le moyen suivant a été retenu par le comité cantonal après examen des possibilités de travail dans le corps enseignant : il est assurément dans notre Jura bernois des maîtres ou maîtresses d'école qui seraient heureux de faire un séjour à l'étranger ou un voyage d'études. Les maîtres de langues, surtout, caressent le vœu de parfaire un jour leurs connaissances linguistiques dans le pays où se parle la langue qu'ils enseignent.

D'autre part, il est certainement aussi des instituteurs ou institutrices plus âgés, qui, sans être réellement malades, ne demanderaient pas mieux que de prendre un congé pour cause de santé.

Jusqu'ici, de tels vœux n'ont pu être pris en considération, du fait que les prescriptions relatives à la charge des frais de remplacement pour congé volontaire constituaient le grand obstacle. Dans la règle, l'instituteur qui voulait volontairement se faire remplacer, devait payer à son remplaçant, non une indemnité journalière, mais le traitement intégral.

Aussi le comité cantonal a-t-il l'intention de proposer à la Direction de l'Instruction publique de ne plus organiser de remplacements, en cas de congés volontaires, mais plutôt des vicariats auxiliaires. Des essais concluants avaient été faits déjà l'an dernier, et, ils avaient été satisfaisants. Le vicaire toucherait maintenant une indemnité journalière de 11 fr. et les frais seraient supportés par des contributions de l'Etat, par celles du Fonds de secours pour maîtres et maîtresses sans place, et, par les contributions des instituteurs ou institutrices désirant prendre un congé volontaire. Ces contributions personnelles seraient de 3 fr. pour les membres du corps enseignant primaire et de 4 fr. pour les collègues des écoles secondaires.

Nous répétons que ce qui précède ne sont encore que des propositions. Espérons qu'elles seront adoptées afin que nos jeunes collègues en chômage puissent, avant de trouver une place stable, avoir quelque occupation dans le métier pour lequel ils ont été formés.

H. G.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

L'ENFANT ET LA MUSIQUE

Que de fois l'enfant a l'occasion de prendre contact avec la musique dès avant son entrée à l'école ! Et quel paradis c'est pour lui ce premier monde musical ! Arrêtons-nous un instant pour contempler cet idéal infantin afin d'apprendre à notre tour ce qu'est cette vie heureuse, et cherchons la clef qui nous en ouvrira la porte.

Pour un petit enfant, chaque journée est tellement remplie de musique ! Il en fait continuellement de lui-même, ou bien il chante quelque vieux refrain avec ses parents, ses frères et ses sœurs ; souvent il se tait, écoutant seulement, pour mieux en jouir intérieurement.

Quand un enfant fait de la musique ou chante d'une façon très simple, les deux choses sont souvent, pour lui, à peu près pareilles, dans tous les cas une sorte d'invention, de création. De toutes façons c'est un jeu, rien qu'un jeu : jouer et chanter ne font qu'un. Dès que la joie ou le désir se font sentir, ils s'expriment dans le chant et alors, immanquablement, les membres se mettent en mouvement et le jeu commence. Le chant se mêle à tout et la journée se passe en chantant. L'enfant traduit ses pensées et ses sentiments en chantant, en jouant, en dansant : ici la vie de l'enfant chante encore, dernière sagesse se reflétant dans ce chant.

Mais l'enfant n'est pas absolument indépendant de l'être mûr qu'il sera plus tard. Il est lié à lui comme la semence à la terre, comme le bourgeon à la branche ! L'enfant est uni à ses parents, à ses frères, à ses sœurs comme le grain à la terre dont il sort, puisque tous deux puisent à la même source de vie, et comme le bourgeon et la branche qui vivent l'un dans l'autre. C'est là où sa mère l'a bercé en chantant, où son père l'a fait sauter sur ses genoux en murmurant quelque couplet, que l'enfant se sentira le plus à l'abri, y trouvant aussi sa patrie, son foyer, sa famille, toutes choses l'entourant de leur cercle. Pour lui, tout passe comme une vision légère, tout semble tellement être un jeu, tout est si près, tous si unis que le chant ne peut manquer. Si les parents, les frères ou les sœurs peuvent amener l'enfant à sentir et vivre vraiment les différentes époques de l'année, ainsi qu'à saluer en chantant les différents moments de la journée, il aura la même impression que s'il chantait pour lui seul : jeu, plaisir, joie, bonheur, vie. Quand il fait entendre une mélodie, toutes ces choses se meuvent au fond de lui-même ; ce sont elles qui engendrent la musique et non pas les sons qui les éveillent.

L'enfant a déjà bien progressé depuis ses premiers pas sur le terrain musical : tout d'abord il s'exprimait par ses jeux et ses chants ;

maintenant il doit, pour ainsi dire, se laisser conduire par la main. Quand son père ou sa mère chantent avec lui, ce sont leurs sentiments secrets qui l'entourent, et lui, sortant peu à peu de ce bien-être, tâte prudemment autour de lui pour se laisser amener à comprendre des choses encore très lointaines. La vie vient vers lui en chantant, prend possession de lui de façon à lui apparaître comme une mélodie et remplit ainsi entièrement son existence.

Encore un dernier pas avant d'entrer à l'école : l'enfant a non seulement vécu tout d'abord en chantant et rencontré, sous forme de mélodies, maintes choses nouvelles, mais le moment arrive où il touche déjà au miracle de la musique proprement dite, telle qu'elle existe dans notre vie à nous, l'illuminant jusque dans ses moindres détails, sans lui être pourtant concrètement liée. Une personne d'âge mûr n'est-elle pas tentée de se laisser émouvoir à la vue d'un petit enfant écoutant de la musique avec toute son attention et cherchant à comprendre et à retenir les sons ? Il s'immobilise en entendant fredonner son père ou en entendant sa mère qui chante en faisant son ouvrage. De même il tend l'oreille sitôt qu'un instrument résonne dans la maison.

C'est la dernière chose qu'il doit apprendre avant de commencer ses classes : se laisser enchanter par un miracle qu'il ne peut comprendre, mais qu'il ne peut pas s'empêcher d'accepter ; il reste sage, comme hypnotisé, sans savoir très bien ce qui se passe, et, par-dessus tout, tellement rempli de cette chose merveilleuse, qu'il ne peut que se taire. Puissions-nous ne rien perdre de la grandeur et de la profondeur de ce premier événement musical et n'oublions pas que sans cette première émotion nous ne pourrions jamais pénétrer dans le royaume des sons.

Fritz JÖDE.

Ces lignes sont tirées d'une brochure intitulée « Kind und Musik ». Le professeur Jöde s'intéresse tout particulièrement au développement du chant. Il donnera prochainement à Lausanne un cours que nous ne saurions assez recommander à ceux qui comprennent l'allemand. Pour tous renseignements s'adresser chez Fœtisch.

Nell VETTER-RECORDON.

REMARQUES SUR LE COURS DE LANGUE FRANÇAISE II utilisé au degré supérieur des écoles primaires vaudoises.

Troisième partie : Composition.

A quoi donc imputer la pauvreté de tant de compositions de nos élèves ? — Aux modèles présentés dans notre Cours de langue ? — Peut-être. Le fait est qu'on obtient des résultats d'une qualité différente quand on choisit ailleurs des textes d'une meilleure venue. Ceux de notre manuel sont pour la plupart trop artificiels, pas assez littéraires.

On a eu peur de viser haut parce qu'on avait affaire à des élèves des écoles primaires. Il ne semble pas que l'on ait eu raison, car, soit en classe primaire, soit en classe primaire-supérieure, nous avons constaté :

1. Que les enfants, même peu doués, ne sont pas insensibles à la beauté littéraire.

2. Que plus on leur propose des modèles artistiques, plus ils ont du plaisir à les analyser et à tenter de les imiter.

3. Qu'il ne faut pas craindre de viser loin, parce que plus le style qu'on étudie est celui de tous les jours, moins les élèves sentent le besoin d'un effort et moins leur travail est bon.

Le danger d'un beau texte pourrait être chez certains la tentation de la belle phrase pour la belle phrase, mais on pare sans difficulté au verbiage par l'analyse complète des relations entre le fond et la forme, et par une vigilance qui contraigne sans cesse l'enfant à la sincérité, à la vérité avant tout.

En conclusion, nous avons fait la remarque constante que chaque fois qu'on donnait aux élèves un morceau de choix, ils rédigeaient avec plaisir des travaux suffisants, tandis que chaque fois qu'on avait un modèle quelconque, ils élaboraient sans joie des travaux également quelconques.

Il y aurait beaucoup à dire à ce propos des textes de notre « Cours de langue ». Glanons ici et là :

1. LA DESCRIPTION

La fontaine de mon village (page 225, édition 1934).

« ... *On aperçoit...* » Exactement le verbe qu'il ne fallait pas mettre, le verbe inexpressif que les enfants emploient à toute sauce, par paresse, et contre lequel il faut lutter sans répit.

« ... *Ce n'est pas un monument...* » Composer, c'est dire ce qui *est*, non ce qui n'est pas. On peut être entraîné fort loin si l'on s'engage sur cette voie.

Un chalet dans l'Unterwald (p. 227).

« *Cette demeure rustique me plaît entre toutes et je vais vous la décrire d'après un dessin que j'en ai fait.* » La phrase qui incitera les écoliers à mettre du sentiment où il n'a que faire, au lieu de peindre *objectivement* (là est la vraie méthode de formation de l'esprit), qui les fera commencer toutes leurs compositions par : « Je vais vous décrire... » et les fera terminer par : « J'aime mon canif... »

Le château de Chillon (p. 228).

Ce texte est propre à encourager la prolixité, alors qu'on doit la combattre. Composer c'est *choisir*, c'est planter son chevalet et *peindre* ; ce n'est pas faire une description-inventaire pour guide touristique.

Un cerisier sauvage (p. 232).

« *C'est merveilleux, indescriptible...* » De ces adjectifs sans couleur, qui ne montrent rien, des passe-partout. C'est un exemple typique de ce que nous devons interdire aux élèves. Quand nous traitons la description, nous demandons qu'on décrive et non qu'on dise que c'est indescriptible !

Descriptions d'ensembles avec comparaison (p. 244).

Tout ce chapitre pourrait être supprimé sans dommage. Il est trop difficile pour des enfants, même en classe primaire-supérieure. Ils n'ont ni les matériaux, ni l'esprit de généralisation suffisants pour faire quelque chose de vrai, de personnellement observé. Il en est de même de la « *Description générale des choses inanimées* » (p. 246), sec chapitre de sciences, sans âme, sans art, qui n'est pas à sa place dans un manuel de composition. Quant à la « *Description générale des végétaux* » (p. 248), il semble qu'elle devrait être rejetée comme les deux autres. Elle mène tout droit à la plus plate banalité. Loin de développer l'esprit d'observation, une telle façon de traiter la composition ne fait que pousser l'élève à peindre d'imagination, parce que, à moins qu'on n'ait étudié le sujet dans une leçon de sciences, il n'a pas la possibilité d'examiner assez d'« individus » pour tirer des constatations générales valables. L'enfant a suffisamment de peine à peindre *un* tilleul, avec pittoresque et vérité, pour qu'on ne le charge pas d'écrire quelque chose de personnel sur *le* tilleul.

Description générale des ensembles (p. 250).

Ce chapitre est à la portée de nos écoliers, à condition que l'on supprime le mot « générale » qui n'ajoute rien. Avec le modèle de Daudet qui paraît un des meilleurs, on pourrait en donner passablement d'autres, comme le début des « *Pauvres gens* » de V. Hugo. « *Un incendie* », du même, « *La Tempête en mer* », de Loti (« *Pêcheurs d'Islande* »), le « *Soleil levant* » de C. Lemonnier, etc... que l'on trouve dans d'autres manuels de Suisse et de France.

II. LE PORTRAIT ET LE CARACTÈRE (p. 258).

Cette partie s'est révélée de beaucoup la meilleure à l'usage. Nous en attribuons le mérite à certains modèles mieux faits que ceux de la description. Ainsi : *Ma petite chèvre* (p. 258), *Un aubergiste* (p. 265), *Mon petit frère* (p. 266), *Un tailleur de pierres* (p. 267). On pourrait y joindre des portraits aussi vivants que ceux de *Tartarin*, par A. Daudet, du *Pape*, par A. de Vigny (*Servitude et grandeur militaires*), *Guillaumet*, par Ph. Monnier (*Le livre de Blaise*), etc...

Contre les portraits *généraux* d'animaux, nous élevons les mêmes griefs qu'à l'égard des descriptions générales : ils engendrent la banalité, la sécheresse et cultivent l'impersonnalité.

Arrêtons-nous un instant au **Plus bel oiseau de notre basse-cour** (p. 260) :

«... *Se trouve...* » Le verbe mort, qu'il faut précisément interdire aux enfants, qui en abusent.

« *Ses tarses sont munis d'un ergot pointu qui lui sert à se défendre ; comme ceux de tous les gallinacés, ils ont quatre doigts écaillés à ongle crochu.* » Voilà un modèle qui fait écrire aux élèves quelque chose comme : « Mon chien se compose de quatre jambes ; il a une bouche pour manger et aboyer ! »

« *Ornement incomparable* ». L'adjectif vide d'expression, la boursofflure qui cache l'indigence ; ce qu'on met quand on ne sait plus que dire. (A suivre.) Ch, Bd.

MISE AU POINT

M. Dottrens consacre 4 pages entières d'*Educateur* (5 février) à me prouver par $a + b + y + z$ que je n'entends rien à la pédagogie « fonctionnelle » ; c'est évidemment son droit. Je crois cependant qu'il n'était pas nécessaire pour cela d'étaler mon nom, 16 fois en toutes lettres au cours de ces 4 pages ; nous discutons de faits et d'idées, n'insistons pas sur des questions de personnes.

Je répète encore une fois le but que je me proposais en introduisant le sujet dans la chronique vaudoise du *Bulletin* ; je demandais à mes collègues vaudois quels moyens d'enseignement ils emploient et j'indiquais quelques-uns de ceux que je connais, que j'emploie, qui ont fait leurs preuves et qui nous ont été recommandés maintes fois jusqu'ici.

En entrant en lice prématurément, M. Dottrens est allé à l'encontre du but que je cherchais ; car comment dire tranquillement ce que l'on pense quand le Grand chef — notre Pasteur ès sciences pédagogiques — est là tout prêt à vous dire que vous retardez de 20 siècles !

Je retarde... peut-être ; je n'en suis pas sûre ; je tâche simplement d'être moi-même. La méthode que je me suis créée, pendant ces quinze dernières années d'enseignement en classe B., ne porte pas une étiquette sonnante : c'est évidemment une lacune grave. Beaucoup de collègues s'intéressent à des moyens « nouveaux » : ils ont raison, ces essais réussissent dans la mesure où ils se greffent sur un fond solide de « saine expérience ». Appliqués par simple emballage, ils embouteilleront certains maladroits et leur apporteront des mécomptes, Voilà pourquoi il est nécessaire, au point de vue corporatif, d'attirer l'attention de ceux qui sont tentés de faire fi des chemins battus pour se lancer dans des voies « nouvelles » en éparpillant leurs forces.

La chronique vaudoise du *Bulletin* s'adresse à l'ensemble des collègues vaudois, et le Bulletinier a le droit et le devoir de les inter-

roger et de les renseigner si bon lui semble et comme bon lui semble sous le contrôle de la *Rédaction*. En cas d'erreur reconnue, rectification est publiée. M. Dottrens aurait pu faire preuve de courtoisie en s'adressant à moi personnellement ; il a préféré étaler ses griefs dans la rubrique pédagogique ; il n'y a pas de raison pour que cette polémique cesse. Mais en ce qui me concerne, le débat est clos ; quand nous reparlerons méthode, quelques collègues et moi, au pays de Vaud, nous le ferons « entre nous », mes devoirs de « chroniqueur » ayant pris fin le 31 janvier, et nous tâcherons de continuer à travailler consciencieusement, à prêter l'oreille aux bruits du dehors et à étayer notre enseignement sur les piliers solides du « bon sens et de la saine expérience ».

L. Cz.

Petite note de la Rédaction. — *Mme L. Cz nous annonce que pour ce qui la concerne, elle considère le débat comme clos. Vous m'en trouvez fort aise, car quoique n'ayant pas à juger les coups, l'escrime m'a paru parfois quelque peu rude. Je ne puis m'empêcher de donner mon avis sur un point : Mme L. Cz reproche à M. Dottrens de ne lui avoir pas répondu personnellement. Je ne crois pas que ce soit un grief à retenir. Par le fait qu'un sujet quelconque est évoqué dans l'Éducateur il devient public et tous nos collègues ont le droit d'user de notre organe pour répondre. Je crois d'ailleurs que ce débat n'aura pas été vain ; il aura aidé à préciser bien des choses. Les échos en sont allés assez loin puisque le Bulletin pédagogique fribourgeois et la revue belge Vers l'École active ont reproduit un extrait d'un des articles de M. Dottrens.*

Réd.

ASSOCIATION ANTIALCOOLIQUE DU CORPS ENSEIGNANT GENEVOIS

Les intéressés au commerce des boissons alcooliques ont redoublé d'efforts ces dernières années pour donner de l'extension à ce commerce.

Ces efforts ont porté sur les points suivants : abolition de l'impôt sur le vin, opposition à l'augmentation de l'impôt sur la bière, autorisation de la vente des imitations de l'absinthe, demande des cafetiers de limiter le nombre des restaurants sans alcool, imposition du cidre doux, initiative pour l'abrogation de la loi sur le monopole de l'alcool, exposition de la Cabar des cafetiers et restaurateurs genevois : opposition à la revision de la loi genevoise sur les auberges.

Les abstinents genevois et leurs amis ne peuvent pas rester inactifs en face de cette campagne.

La Fédération antialcoolique genevoise a décidé d'organiser une exposition « la Vie saine » en septembre de cette année. Elle sera divisée en quatre sections dont une sur l'enseignement antialcoolique. Cette section comprendra avant tout des travaux d'élèves, entre

autres : des cahiers, des travaux collectifs avec tableaux, graphiques, préparations, etc., relatifs à l'enseignement antialcoolique, à l'utilisation des fruits, à l'enseignement de l'hygiène ; des travaux sur l'anatomie, la physiologie du corps humain, l'hygiène alimentaire, la valeur du lait, des fruits, du pain intégral, etc... Un travail collectif présentant sous une forme claire et simple les ravages de l'alcool dans l'organisme humain est spécialement désiré.

Les tableaux et graphiques destinés à être exposés, doivent être d'un format aussi grand que possible, abondamment illustrés de dessins, si possible en couleurs.

Des travaux relatifs aux courses scolaires à pied, camps de vacances auberges de jeunesse seront également les bienvenus.

Une place d'honneur doit être faite aux objets provenant des classes ménagères.

Le Comité de l'Association antialcoolique du Corps enseignant genevois adresse un pressant appel aux membres de cette société ainsi qu'aux autres fonctionnaires de l'enseignement pour qu'ils participent à cette exposition. Ceux qui en ont l'intention sont priés de bien vouloir en aviser le président soussigné avant le 15 mars. Les travaux seront reçus avec reconnaissance dans le courant de juin.

Le secrétaire :

André SCHMID.

Le président :

Henri COEYTAUX.

Grand-Saconnex.

OPINIONS

RÉCITATION

...Il faut mettre un frein à l'activité trop facile qui entraîne maître et élèves à lire et à réciter toujours trop rapidement et trop superficiellement. Ne laissons pas prendre au mot qui vole et qui ronronne une importance trompeuse. Méfions-nous de la paille des mots...: il est agréable de lire, même sans saisir toute la beauté d'un texte. Il est facile de faire répéter, même des récits fantaisistes ou des résumés hermétiques. Pourquoi l'enfant serait-il étonné ? Il ne s'agit que de parler et non de penser.

Etudier des morceaux choisis à l'école primaire suppose donc un choix rigoureux des textes, et un effort tenace de mémorisation intelligente, réfléchi, qui, loin d'étouffer l'émotion, ne fait que la rendre plus vivante, partant plus sincère et plus profonde.

Maître débutant, essaie d'éviter le dressage facile et la passivité naturelle. Surveille son propre conformisme...

* * *

La phrase poétique, comme la phrase musicale, ne souffrent pas la trahison. Il y a donc nécessairement, après une pensée qu'il faut avoir comprise, une émotion ou des sentiments qu'il faut éprouver...

Quiconque n'est pas ému comme il se doit ne saurait bien dire. Qui découvrira la diction simple, mais vraie ? Le maître ou les élèves ? Disons le maître *et* les élèves. Celui-là sent que l'expression manque de vérité. Ceux-ci corrigent leur diction pour trouver enfin l'accent de sincérité. Il faut que l'enfant découvre en lui-même et non dans la voix du maître l'accord intime entre ce qu'il pense et ce qu'il dit. S'il n'y a pas cet accord de vérité, de sincérité, sa diction, pour expressive qu'elle soit, sera toujours conventionnelle.

...C'est cette ténacité dans le double effort de compréhension de traduction écrite puis orale, qui assurera la ténacité et la fidélité du souvenir.

(D'après l' « Ecole libératrice ».)

LES LIVRES

Annuaire de l'Instruction publique en Suisse, par L. Jaccard. 28^e année, 1937. Un vol. in-8° broché. Fr. 5.—. Librairie Payot.

L'édition de 1937, comme celles qui l'ont précédée, est publiée sous les auspices de la Conférence intercantonale des chefs de Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande, avec l'appui de la Confédération.

Dans les 200 pages qu'elle comporte, sont présentées tout d'abord des études de portée générale comme la *Réforme de l'enseignement du dessin*, par M. Richard Berger, *La Radio à l'école*, par M. J. Brielmann, et *l'Education esthétique de l'adolescence*, par M. L. Buzzini, puis des articles d'un intérêt plus spécial tels que *l'Ecole tessinoise*, *la Presse pédagogique de la Suisse romande*, *l'Ecole et le problème de la circulation*. Ce sont ensuite des comptes rendus renseignant sur l'activité de la conférence romande des chefs de Départements de l'Instruction publique, sur le cours fédéral de travaux manuels à Vevey et sur les sujets traités au camp des éducateurs à Vaumarcus.

Les chroniques scolaires des cantons romands, de la Suisse alémanique et quelques analyses bibliographiques terminent l'ouvrage.

La valeur et l'actualité de ces études recommandent l'Annuaire de 1937 à l'attention de toutes les personnes qu'intéressent le mouvement pédagogique et social moderne ainsi que les manifestations scolaires de notre pays.

Didactique du dessin, par Richard Berger. In-8° broché, illustré. Librairie Payot. 6 francs.

Dans une seconde édition de son ouvrage « La didactique du dessin », M. R. Berger, l'auteur du « Dessin libre », a fait quelques mises au point, surtout dans le domaine de la perspective, où les théoriciens continuent à discuter sans pouvoir toujours s'entendre.

Ce manuel constitue, dans son ensemble, le « vade-mecum » le plus complet, permettant d'enseigner aisément une branche, dont les difficultés ont souvent préoccupé les pédagogues les plus entraînés. Aucun ouvrage complet n'expose, avec autant de clarté, les nouvelles techniques récemment introduites dans l'enseignement du dessin.

Bien accueilli, non seulement par les pédagogues, mais aussi par le public, ce volume représente une source de renseignements fort utiles, et contient des conseils pratiques qui peuvent rendre service à chacun, étant donné, aujourd'hui, l'importance du dessin à l'école et dans la vie pratique. (Communiqué.)

LE COLLÈGE PIERRE VIRET PRÉPARE POUR L'UNIVERSITÉ

LAUSANNE, 3 CHEMIN DES CÈDRES (CHAUDERON)

Baccalauréats - Maturités - Exa-
mens préalables - Raccordement
aux classes du Gymnase

Neuf professeurs diplômés univer-
sitaires - Trente élèves - Petites
classes mobiles - Références à
disposition.

**Le pasteur Paul Cardinaux, directeur, reçoit le matin
et sur rendez-vous. Tél. 33.599 ou 22.599.**

◆ Cours officiels d'allemand

organisés par le Canton et la Ville de St-Gall à

L'INSTITUT POUR JEUNES GENS

sur le ROSENBERG près ST-GALL

L'unique école privée suisse avec cours off. d'allemand. Possibilité
de suivre, à côté des Cours d'allemand, les leçons dans les Sections
générales de l'Ecole (Maturité, diplôme commercial). Juillet-sept. :
Cours de vacances.

Rameaux! Pâques!

Grand choix de chœurs d'hommes et mixtes, édités par la Commission interecclé-
siastique romande de chant religieux. S'adresser pour envois à l'examen et
commandes à M. L. Barblan, pasteur, 1, avenue Bergières, Lausanne.

Institut évangélique de jeunes filles, Horgen

ÉCOLE MÉNAGÈRE fondée en 1897.

Sur désir, enseignement en langues étrangères. Musique. Demandez prospectus illustré.

OUVERTURE DES COURS : 1^{er} MAI ET 1^{er} NOVEMBRE.

Cours d'une année et de 5 mois.

Corps enseignant diplômé.

COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

Cours de raccordement, du 25 avril au 16 juillet 1938, pour les élèves des
écoles primaires qui désirent entrer en VI^e.

Age d'admission : 10 ans révolus en 1938.

Les examens auront lieu : lundi 4 avril, à 8 h. (écrits) et mardi 5 avril, à
8 h. (oraux).

Les inscriptions sont reçues au C. C. C. dès ce jour au jeudi 31 mars. Pré-
senter acte de naissance, certificat de vaccination et livret scolaire.

Langue allemande

ainsi qu'anglaise, italienne et espagnole, etc. Cours commerciaux, banque et branche hôtelière. Enseignement individuel très sérieux. Diplôme. Demandez prospectus gratuit à Ecole de commerce Gademann, Zurich.

CORSE

du 3 au 11 avril (évent. du 10 au 18).
Marseille - Nice - Ajaccio - Gênes - Milan.
Prix : Fr. 165.—

Inscriptions et renseignements auprès de M. Chantrens, instituteur, Montreux, jusqu'au 7 mars.

Pensionnat de jeunes filles cherche

Institutrice diplômée

interne, français, branches commerciales, expérimentée et très capable.

Demoiselle au pair

pour conversation française et surveillance.

Ecrire sous chiffres R 9214, à Publicitas, Lausanne.

INSTITUT LINGUISTIQUE POUR JEUNES FILLES

Inter Silvas

Wangen an der Aare

Etude spéciale et très soignée des langues allemande - anglaise - italienne.
Cours commerciaux. Site charmant, entouré de forêts et de montagnes.
S'adresser à la Direction.

Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud

Ouverture de l'année scolaire 1938 1939 :

LUNDI 25 AVRIL 1938

Examens d'admission :

LUNDI 25 AVRIL A 8 HEURES

Age d'entrée en première année : 14 ans au 15 octobre

Les inscriptions doivent être prises avant le 8 avril 1938. Voir la *Feuille des Avis officiels* du 4 et 18 février et 4 mars.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénafes, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux ll. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—.

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

Les écarts du thermomètre

sont très considérables à cette saison. Ils sont dangereux pour les organes respiratoires. Toux, maux de gorge et enrouements sont à l'ordre du jour.

Voulez-vous vous préserver des maladies contagieuses des voies respiratoires? Les pastilles

FORMITROL

vous en offrent un excellent moyen; elles contiennent chacune, comme substance active, 0,01 g. de Formaldéhyde et sont, parmi les désinfectants internes, l'un des plus efficaces.

A l'apparition des premiers symptômes (chatouillements dans la gorge, déglutition pénible), prenez immédiatement et d'une façon prolongée une pastille de Formitrol toutes les deux heures, en la laissant fondre sur la langue. C'est le moyen le plus sûr de prévenir la contagion et les maladies graves.

Sur demande, nous adressons volontiers échantillons et littérature.

D^r A. Wander S.A., Berne